



1. Environnement de travail

Au sein du service B-FI.2 de la Direction Finances de la SNCB, chargée de la tenue de la comptabilité de la société, l'expert financier IFRS veille au respect des normes IFRS, ainsi que de la loi comptable belge à la SNCB.

Vous fournissez donc un support ad hoc aux autres services et filiales de la SNCB.

De plus, vous faites partie de la cellule 'Financial Reporting' responsable de la rédaction du reporting légal et financier interne.

2. Fonction et responsabilités

En tant qu'expert financier IFRS, vous dépendrez hiérarchiquement du Chef de division 'IFRS & Financial Reporting' et serez actif dans les domaines suivants :

Assister les services comptables requis pour l'application correcte des normes IFRS et la loi comptable belge. En d'autres termes vous serez amené à :

- Assurer le rôle d'IFRS Competence Center au sein de la Direction Finances
- Organiser la diffusion interne des modifications qui exercent une influence sur la comptabilité de la société
- Valider le traitement comptable selon l'IFRS de certaines transactions spécifiques prévues ou exécutées par la société
- Vérifier l'application correcte des normes IFRS sous toutes les formes du reporting financier
- Assurer des formations internes sur les différents aspects comptables

Parallèlement, vous serez aussi responsable des tâches suivantes :

- Fournir les justifications sur les aspects IFRS des comptes de la société à des auditeurs externes
- Assister le Head of Accounting & Tax dans l'analyse de dossiers spécifiques comme la fusion, l'acquisition et la vente de sociétés et la valorisation y liée.
- Prendre part à la cellule Reporting responsable de la fourniture du reporting financier légal de la société destiné aux organes de gestion et aux stakeholders de la société, dont le rapport financier trimestriel selon l'IFRS aux organes de gestion, les comptes annuels statutaires selon l'IFRS et B-GAAP, les comptes annuels consolidés selon l'IFRS et les comptes annuels par secteurs d'activités.

JN 74 H-HR/2019

3. Profil

Fort d'un diplôme de master en sciences commerciales, sciences économiques ou financières, vous disposez des compétences suivantes :

Compétences et expériences techniques:

- Vous comptez une expérience professionnelle pertinente d'au moins 8 ans dont au moins 2 ans dans le domaine de l'IFRS
- Vous possédez des connaissances théoriques et pratiques approfondies des normes IFRS et des normes comptables belges

Compétences linguistiques :

- La connaissance pratique de la deuxième langue nationale est nécessaire
- La connaissance de l'anglais - et plus particulièrement de la terminologie financière - est également requise
- Vous vous sentez particulièrement à l'aise dans la traduction de données et de concepts financiers en textes lisibles et présentés correctement

Compétences Comportementales :

- Vous possédez un esprit critique et une capacité à analyser les chiffres
- Vous êtes résistant au stress et respectez des délais stricts
- Vous veillez à maintenir vos connaissances techniques dans un domaine en évolution constante
- Vous faites preuve d'une grande flexibilité dans des circonstances exceptionnelles
- Vous travaillez de façon naturelle avec les équipes comptables qui fournissent les informations de base du rapport
- La gestion du temps et une bonne capacité d'organisation constituent deux de vos points forts
- Vous abordez les dossiers de votre propre initiative, recherchez des solutions, formulez les propositions et anticipez
- Vous êtes en mesure de commenter oralement des messages à contenu technique de façon didactique

Connaissances informatiques

- Vous maîtrisez les outils IT du progiciel Office (Word, Excel, Powerpoint)



- La connaissance de l'outil SAP FI constitue un atout

4. Nous vous offrons

- Un job passionnant et varié.
- Dans une entreprise stable qui contribue à une mobilité durable pour la société.
- De nombreuses possibilités de formation et de croissance : vous êtes l'entrepreneur de votre propre carrière.
- Une grande flexibilité, de sorte à pouvoir équilibrer vie professionnelle et vie privée
- Des conditions salariales attrayantes assorties d'avantages extralégaux.
- La gratuité du transport en train en Belgique.

5. Procédure de recrutement

1. Inscrivez-vous via le site www.nmbs.be/jobs.
2. Si votre candidature est sélectionnée, vous serez invité à effectuer un test de personnalité par e-mail. Nous vous invitons ensuite à un entretien dans lequel vos connaissances, votre attitude et votre intérêt pour le poste et pour notre entreprise seront évalués.
3. Enfin, si nécessaire, un assesment clôturera la procédure.

Les inscriptions seront clôturées dès que nous aurons reçu un nombre suffisant de candidatures.

6. Des questions ?

Pour plus d'informations sur cette fonction, n'hésitez pas à contacter :

Pour le contenu de la fonction :

Pearl Couvreur, chef de service B-FI.1.2

tél : 02/525.37.98, e-mail: pearl.couvreur@b-rail.be.

Pour la procédure de recrutement :

Manon Fobelets, recrutement.

tél : 025263581 - e-mail : manon.fobelets@hr-rail.be.

Important :

- ✓ Cette épreuve est organisée, conformément aux dispositions des avis 251 H-HR du 17 décembre 2015, aux dispositions particulières du fascicule 501 – Titre I – Partie I – Chapitre VII – Interdiction de participation aux épreuves, ainsi qu’aux dispositions particulières du profil ci-joint.
- ✓ Si vous êtes intéressé(e) par cette épreuve, nous vous invitons à poser votre candidature au plus vite. Les inscriptions doivent impérativement être réalisées via le site www.lescheminsdeferengagent.be.
- ✓ Votre adresse mail **privée** doit être utilisée lors de la création du compte personnel.
- ✓ Un curriculum vitae est également requis.
- ✓ Les candidats ne peuvent pas quitter sur base volontaire le siège de travail pour lequel ils ont été recrutés ou désignés pendant 5 ans, sauf en cas de promotion de grade entraînant un changement de rang. La période de 5 ans peut être réduite avec l'accord de la direction dans laquelle le candidat est utilisé.
- ✓ Une interdiction de participation aux épreuves est prononcée à l’égard des candidats qui font l’objet d’une obligation de rester durant un délai déterminé dans une zone géographique précise (district, siège de travail, région, ...), une spécialité ou un cadre établi selon des dispositions particulières reprises au fascicule 501. Cette interdiction est toutefois levée un an avant la fin de ce délai ou lorsque l’épreuve donne accès à un grade de rang supérieur.
- ✓ *Le candidat qui échoue deux fois à la première partie et/ou qui obtient moins de 08/20 à la partie orale, ne sera plus autorisé à participer à une épreuve pour ce grade pendant un an.*